



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 131 - DECEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Arrêté N °2014357-0002 - arrêté de fermeture exceptionnelle des services de la  
Direction Régionale des Finances Publiques de l'Hérault

..... 1





PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n ° 2014357-0002**

**signé par  
La Directrice Régionale des Finances Publiques**

**le 23 Décembre 2014**

**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

arrêté de fermeture exceptionnelle des services  
de la Direction Régionale des Finances  
Publiques de l'Hérault

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU  
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CS 17788  
334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

**DIVISION STRATÉGIE - CONTRÔLE DE GESTION - QUALITÉ DE SERVICE**

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE  
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 04 67 17 60 28 ☎ 04 67 15 75 00

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction Régionale des Finances Publiques de l'Hérault**

**L'Administratrice Générale des finances publiques de classe exceptionnelle, Directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-I-407 du 11 mars 2014 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les services de la Direction Régionale des Finances Publiques de l'Hérault seront fermés au public, à titre exceptionnel, le **vendredi 26 décembre 2014 et le vendredi 2 janvier 2015**.

**Article 2 :** Les services de publicité foncière de la Direction Régionale des Finances Publiques de l'Hérault situés à Montpellier et à Béziers seront fermés au public, à titre exceptionnel, le **mercredi 31 décembre 2014 après-midi**.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et affiché dans les locaux des services visés aux articles 1 et 2.

Fait à Montpellier, le 23 décembre 2014

Pour la Directrice régionale des finances publiques de  
Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault



**Alain CITRON**  
**Administrateur Général des finances publiques**